

Brienz cultive l'art subtil de la sculpture sur bois
Page 20



TikTok chamboule l'industrie musicale
Pages 16-17



Livre: Leonard Cohen lors de la guerre du Kippour
Page 23



24 heures



SAMEDI
AVEC
LEGUIDE TV
Cécile Bois
en tête d'affiche
de la minisérie
«Addict»

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch

L'épineux dédommagement des victimes de la dioxine

Malaise De nombreux Lausannois vivent sur des sols pollués par l'ancienne usine du Vallon. Qui va dépolluer et qui payera pour assainir les jardins de ces privés? Aujourd'hui, c'est le flou total.

Combat La bataille juridique est lancée entre Ville, Canton, Confédération et privés. «Ce cas est inédit en Suisse», affirme la cheffe de la section fédérale des sites contaminés, Christiane Wermeille.

Inconnues Les conséquences sur la santé inquiètent les habitants du quartier et des zones concernées par la pollution. Les autorités tentent de rassurer et rappellent les recommandations. **Lire en page 3**

La raisinée a elle aussi sa Coupe du monde



Gros-de-Vaud Ce week-end, Poliez-le-Grand accueille la première édition de la Coupe du monde de la raisinée. Agriculteur à Goumoens-la-Ville, Gilles Bezençon figurera dans l'une des 30 équipes de la compétition, dont le jury sera présidé par Carlo Crisci. **Page 18** JEAN-PAUL GUINNARD

Gare de Lausanne

Le patron des CFF s'explique sur les retards du chantier

L'annonce que le cœur du chantier d'agrandissement ne commencera pas à la date prévue a fait l'effet d'une bombe. Interview du patron des CFF, Vincent Ducrot. **Page 4**

Achat de terrains

La droite à Prilly fait recours auprès du Conseil d'État

La volonté de la Municipalité d'acheter un terrain estimé à 62 millions de francs en faisant valoir son droit de préemption n'a pas fini de faire des vagues dans la commune. **Page 5**

Politique fédérale

Anne-Catherine Lyon partante pour siéger au Conseil national

L'ex-conseillère d'État socialiste est candidate à la candidature pour la Chambre du peuple à l'occasion des élections fédérales de 2023. Interview. **Page 6**

Moyens de paiement

L'argent liquide, nouveau combat des complotistes

Les milieux complotistes se mobilisent en faveur d'une initiative populaire qui veut garantir l'existence de l'argent en espèces. Mais ce dernier est-il vraiment menacé? **Page 9**

L'éditorial

Lausanne face à son histoire

Dominique Botti

Rubrique Vaud



Imaginez! Vous êtes propriétaire ou locataire et décidez un jour de vous installer au centre d'une capitale. Vous laissez vos enfants folâtrer dans la terre de la place de jeux. Vous mangez les courges et courgettes de votre potager ou jardin familial. Vous pensez pouvoir respirer l'air du coin à pleins poumons jusqu'à la fin de vos jours.

L'endroit serait un paradis, s'il n'y avait pas cette maudite usine d'incinération à deux pas. Ses fumées obscurcissent le ciel. Ses mauvaises odeurs sont gênantes. Ses poussières recouvrent les balcons. Autant de signes inquiétants, mais les autorités se veulent rassurantes. Vous les croyez alors sur parole.

Et puis un jour, patatras! Tout s'écroule. Vos édiles vous informent que vous avez baigné pendant des années, dans tous les cas trop longtemps, dans les dioxines et furanes. Des polluants hautement persistants qui peuvent provoquer cancer et infertilité. Vous les avez humés, ingurgités, touchés à votre insu. Pire encore: l'usine d'incinération, censée être inoffensive, est bien la source de vos malheurs.

Cette histoire s'inspire de ce qu'ont vécu des milliers de Lausannois depuis 1958, date de la mise en service du fourneau à ordures du Vallon au centre de Lausanne. Un cauchemar qui dure encore. Une année et demie

après l'annonce de la pollution, la situation a peu évolué: les terrains salis n'ont pas été assainis, les mêmes recommandations sanitaires ne convainquent toujours pas. Les autorités sont dans la ligne de mire. Il faut reconnaître, à leur décharge, que les élus actuels ne sont pas responsables de cette situation délétère. Et ils ont fait des efforts pour trouver des solutions actuelles aux problèmes de santé et d'environnement. Mais ce n'est pas suffisant. Les pouvoirs publics occultent le poids de l'histoire. Les victimes aime-

«Une année et demie après l'annonce de la pollution, la situation a peu évolué: les terrains salis n'ont pas été assainis, les mêmes recommandations sanitaires ne convainquent toujours pas.»

raient être certaines qu'on ne leur a pas menti. Elles veulent comprendre les raisons de cette pollution sans précédent, déterminer la responsabilité de l'État, connaître les taux de cancers à Lausanne depuis 1958, savoir pourquoi les dioxines découvertes en 1996 n'ont pas donné lieu à davantage d'investigations. Et se demandent encore pourquoi la nouvelle usine Tridel a été construite à côté de l'ancienne du Vallon. **Page 3**

L'image du jour Exercice militaire en Pologne



DAREK DELMANOWICZ

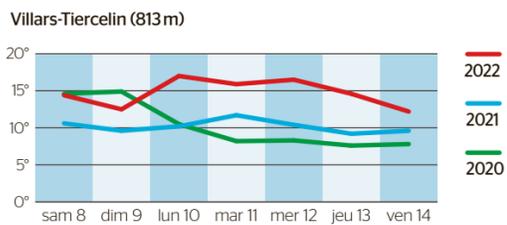
Météo

meteoneWS

Lumineux et très doux !

La perturbation de la veille s'éloignera dès le matin tandis que le flux se redresse avec un vent de sud-ouest modéré à sensible. Il en résultera un temps sec et lumineux pour ce samedi, avec de belles périodes de soleil, même si celui-ci pourra parfois être un peu voilé. Surtout, la douceur se renforcera avec des valeurs supérieures à 20 degrés. Ces températures hors saison persisteront la semaine prochaine.

Rétrospective des températures maximales

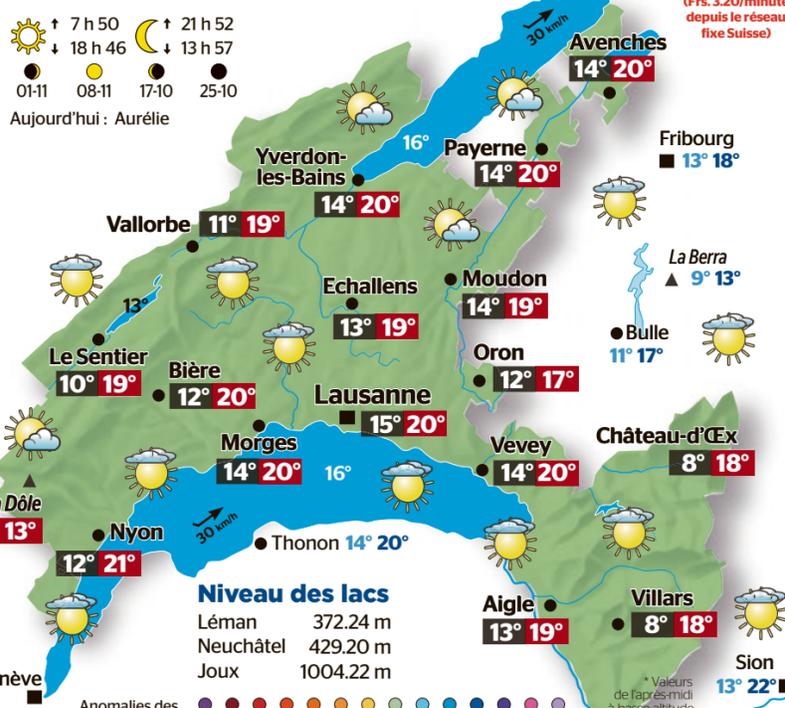


Précipitations prévues

Vallée de Joux Lausanne Pays d'Enhaut	Aujourd'hui		Demain		Sec Faibles (<2 mm) Modérées (2-5 mm) Fortes (5-15 mm) Risque orageux Neige, grésil
	matinée	après-midi	soirée	matinée	
Vallée de Joux					
Lausanne					
Pays d'Enhaut					

Éphémérides Samedi 15 octobre

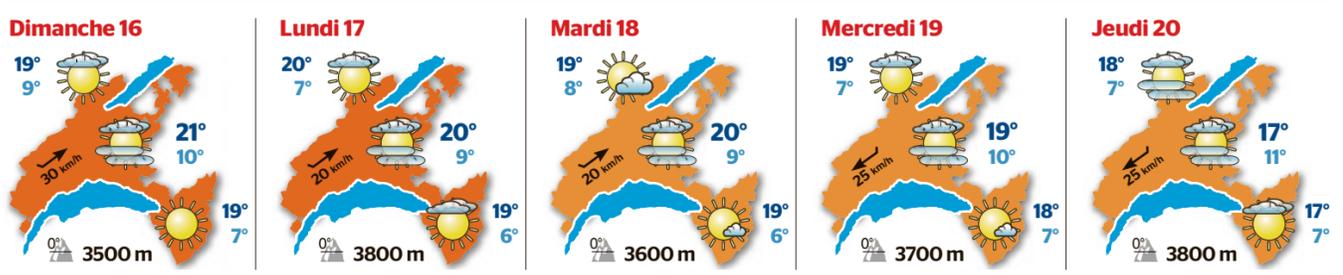
☀️ ↑ 7 h 50 🌙 ↑ 21 h 52
 ☀️ ↓ 18 h 46 🌙 ↓ 13 h 57
 01-11 08-11 17-10 25-10
 Aujourd'hui : Aurélie



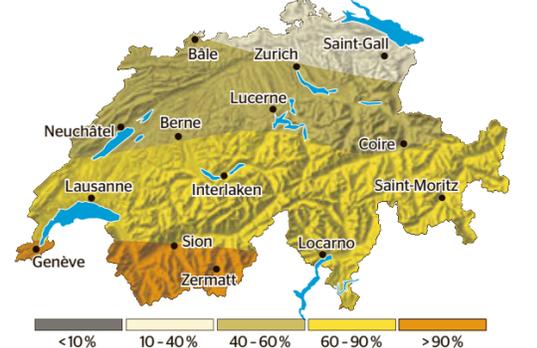
Niveau des lacs

Léman	372.24 m
Neuchâtel	429.20 m
Joux	1004.22 m

Évolution pour le Jura (1000m), Plateau-Léman, les Alpes (1300m), températures minimales et maximales



Taux d'ensoleillement (aujourd'hui)



Météo en Suisse et dans le monde

En Suisse	Aujourd'hui	Demain
Bâle	15° 19°	11° 23°
Berne	13° 19°	9° 22°
Coire	13° 21°	13° 24°
Locarno	11° 20°	12° 20°
Lucerne	14° 19°	11° 22°
Saint-Moritz	4° 14°	1° 15°
Zermatt	4° 14°	4° 14°

Europe	Reste du monde
Amsterdam 17°	Auckland 15°
Athènes 20°	Buenos Aires 20°
Barcelone 25°	Le Caire 32°
Berlin 18°	Le Cap 22°
Bruxelles 18°	Los Angeles 22°
Lisbonne 24°	Miami 30°
Londres 17°	Montréal 18°
Madrid 27°	Nairobi 28°
Moscou 9°	New York 20°
Nice 22°	Pékin 24°
Paris 20°	Rio de Janeiro 28°
Rome 23°	Sydney 21°
Stockholm 14°	Tokyo 25°

Pollution à Lausanne

Qui indemniserà les victimes de la dioxine?

De nombreux Lausannois savent désormais que leur jardin est pollué. Ils s'inquiètent aussi des effets sur leur santé. Le casse-tête du dédommagement a commencé.

Dominique Botti

Le 19 mai 2021, la Ville de Lausanne annonce la présence de dioxines et furanes au centre et au nord de la capitale. Ce jour-là, le monde s'écroule pour la famille Péquignot, qui habite à la lisière des bois de Sauvabelin, proche de la source de pollution: l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du Vallon. Ils apprennent que le terrain de leur maison achetée en 1982 se trouve dans une aire fortement contaminée. Les retraités et leurs deux enfants comprennent qu'ils consomment des cucurbitacées impropres à la consommation depuis plus de quarante ans.

«Depuis, nous vivons dans l'inconnu», raconte la famille, qui est encore dans l'attente de réponses. Comme d'ailleurs toutes les victimes potentielles, propriétaires ou pas (*lire l'encadré*). Sur le volet santé, les autorités ont tenté de rassurer en publiant des recommandations d'usage. Sur le plan de la dépollution, en revanche, c'est le flou total. Dix-huit mois après la découverte, personne ne sait si la terre sera nettoyée, à quel prix et qui va payer.

Les Péquignot ont pris les devants. Comme ils ne connaissaient pas l'état de leur terrain - seul le domaine public a été diagnostiqué -, ils ont fait appel à l'entreprise Sol-Conseil. La terre a été ponctionnée à quinze endroits, à 20 cm de profondeur. Le résultat est inquiétant: une concentration de 228 nanogrammes par kilo de sol - 228 ng TEQ/kg (indice de toxicité) - a été décelée, soit deux fois plus que la limite légale. Leur terrain devrait être dépollué.

Ces chiffres ont été transmis au Canton fin 2021. Le Département de l'environnement en a pris acte. Mais, dans sa réponse aux Péquignot, il déclarait ne pouvoir en tirer aucune conclusion. Des clarifications juridiques avec la Confédération étaient alors en cours - elles le sont toujours - pour fixer un seuil et une méthode d'assainissement. Quant à la facture de 700 francs pour l'étude privée, elle n'a pas encore été remboursée. Sur ce point aussi, l'État doit définir une clé de répartition des frais.

«Inédit en Suisse»

La réflexion risque de durer encore longtemps. Une loi sur la protection de l'environnement (LPE) existe bel et bien, ainsi que ses ordonnances sur les sols (OSol) et les sites (OSites). Mais elle n'a pas été prévue pour le cas de figure lausannois, qui est «inédit en Suisse», affirme la cheffe de la section fédérale des sites contaminés, Christiane Wermeille. C'est la première fois en effet qu'un incinérateur de déchets a diffusé par les airs des polluants persistants en milieu urbain, ce qui élargit considérablement le nombre de victimes.

La conseillère aux États lausannoise Adèle Thorens est déjà intervenue sur les dioxines au parlement. Contactée, l'élue Verte confirme l'impuissance de



Contaminé
Les Péquignot ont mangé pendant 40 ans les légumes de leur jardin situé dans le secteur le plus touché. FLORIAN CELLA

la LPE dans ce dossier. L'OSol a été pensée pour garantir la fertilité des sols. L'OSites, pour permettre l'assainissement des sites pollués. Rien n'a été pensé en revanche pour protéger des zones densifiées, les villes et les villages. «Ce manque est un sérieux problème», déclare-t-elle. Raison pour laquelle la LPE est en cours de révision.

«Le Conseil fédéral doit livrer son message sur cette modification à la fin de cette année», dit

taille Natacha Litzistorf. La municipale lausannoise attend de pied ferme cette prise de position. Elle permettra de mieux comprendre les conditions d'utilisation du fonds fédéral OTAS (Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés) prévu pour la dépollution des sites contaminés. Une manne non négligeable - 536 millions de francs engagés depuis 2002 - pour la Ville, qui hérite du passif de l'ex-usine du Vallon.

M^e Xavier Rubli défend les intérêts de la famille Péquignot. Il n'est pas d'accord avec l'interprétation des autorités publiques. L'avocat reconnaît que la loi actuelle contient des lacunes, mais elle dispose d'outils qui peuvent être exploités au profit des propriétaires lésés. Selon lui, c'est une question d'interprétation de la réglementation en vigueur.

Le défenseur a rendu un avis de droit de 23 pages que nous avons consulté. En substance,

il écrit que l'OSites pourrait permettre de désigner la maison des Péquignot comme un site pollué, car faisant partie de l'aire d'exploitation de l'incinérateur lausannois. Cette reconnaissance obligerait les autorités à procéder à une dépollution. Le financement se ferait alors selon le principe du pollueur-payeur. L'État pourrait même prendre le relais si le responsable n'existait plus, n'était plus identifiable ou plus solvable.

Un cas unique

Plus de peur que de mal. La cheffe de la section fédérale des sites contaminés, Christiane Wermeille, était inquiète en apprenant, début 2021, la présence de dioxines à Lausanne. «Ces valeurs élevées nous ont inquiétés. Notre crainte était de les trouver ailleurs en Suisse. Mais, fort heureusement, cela ne semble pas être le cas selon les analyses réalisées par les cantons à ce jour», déclare-t-elle.

Leurs résultats (Fribourg, Valais, Neuchâtel, Berne, Argovie ou encore Grisons) montrent en effet que la pollution est moins diffuse et moins forte. Les taux détectés sont généralement inférieurs aux normes légales. Et les rares dépassements restent légers.

Les spécialistes n'expliquent pas cette spécificité lausannoise. Le pollueur est connu: l'ancien incinérateur du Vallon au centre-ville. Mais la réponse se trouve, en partie, dans le type de déchets qui ont été brûlés. La Commune a ordonné récemment un rapport sur ce point. Le document n'a pas trouvé «trace d'un quelconque traitement de déchets spéciaux». Les recherches se poursuivent. **DBO**

L'avis de droit aborde le volet de la responsabilité des pouvoirs publics au sens du droit privé. Sur ce point, tout reste ouvert. Se pose d'abord la question de la prescription. Puis celle des acteurs. Il y a la Commune, qui a géré seule l'usine du Vallon de 1958 à 2005: un rapport historique a montré que les autres communes y envoyaient leurs déchets sur une base commerciale. Puis le Canton, qui était l'autorité de contrôle.

Bras de fer juridique

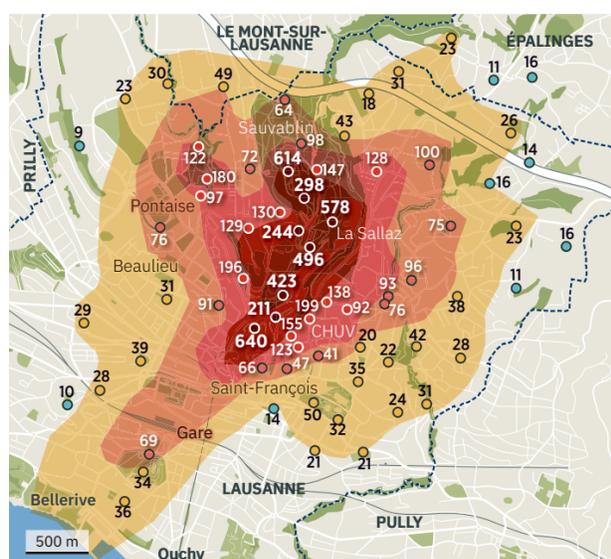
L'Administration cantonale tergiverse. «Des clarifications juridiques sont en cours», nous répond la Direction de l'environnement. Elle a déjà émis une directive pour les nouvelles constructions. Le chantier du Tribunal cantonal à Lausanne, au cœur de la zone polluée, doit ainsi effectuer le nettoyage de sa parcelle, pour 1,4 million déblocqué par la Commission cantonale des finances. Ce surcoût est à la charge du responsable du projet, public ou privé, sans aide de l'État jusqu'à nouvel avis.

L'enjeu est financier et juridique. Quelle que soit la décision du Canton, il est probable qu'elle sera contestée jusqu'au Tribunal fédéral. Dans ce bras de fer juridique qui se profile, la famille Péquignot a déjà un allié de poids: le directeur de la Chambre vaudoise immobilière, Olivier Feller. «Si une entreprise publique est à l'origine de la pollution d'un terrain propre, sa responsabilité sera engagée. Elle devra alors couvrir les frais des analyses, puis se posera la question des coûts de l'assainissement», conclut le conseiller national PLR.

État de la pollution aux dioxines à Lausanne et dans ses environs

Niveau de pollution potentielle aux dioxines/furane. En nanogrammes, équivalent toxique par kg de sol (ng TEQ/kg).

De 20 à 50 De 51 à 100 De 101 à 200 Plus de 200



Graphique: D. Harmel. Source: Canton de Vaud, Unisanté, état à la fin de l'année 2021

Des questions restent ouvertes pour les familles

● L'ancienne usine d'incinération était domiciliée au Vallon, au centre de Lausanne. Autant dire que les habitants de la zone se considèrent comme les premiers concernés par cette pollution aux dioxines. Près d'une centaine d'entre eux s'étaient déplacés pour une réunion publique d'information avec la Commune et le Canton, organisée par l'association de quartier jeudi dernier. Une occasion d'exprimer remerciements, colère, incompréhension et ressentiment. Le Vallon est un quartier de locataires. Et pourtant, l'assainissement des terrains a été la première préoccupation exprimée. «Que dois-je dire à mes enfants en bas âge qui jouent avec la terre des places de jeux?» ont demandé des parents. Rapidement, la discussion a dérivé sur les questions de santé.

Est-ce que les dioxines tuent? Et comment? La question n'a pas été verbalisée, mais elle était sur toutes les lèvres. Avec beaucoup d'émotion, des aînés ont rappelé le cancer d'un proche, leurs craintes pour leurs enfants ou encore une maladie récemment diagnostiquée. Ils ne comprennent pas pourquoi la situation semble s'être enlisée. Les autorités ont fait preuve de courage. Mais elles ont peu convaincu. Sur la dépollution, elles n'ont rien pu dire de concret puisque tout reste à faire. Sur la santé, elles ont rappelé les recommandations d'usage et assuré que des annonces seront faites prochainement. À l'issue de cette séance, les habitants avouaient leur frustration, mais aussi leur soulagement de savoir qu'ils ne sont pas esselés. **DBO**